

tombe cinéraire en pleine terre



CONFORMITE LEGALE



ECONOMIQUE

Nous nous attachons à offrir les mêmes choix de sépultures aux défunts, qu'ils passent ou non par la crémation .

Pour un défunt en cercueil, vous proposez au choix :

- soit « l'inhumation en pleine terre » naturelle et traditionnelle,
- soit le dépôt en caveau, injustement appelé « inhumation » car le cercueil est dans une case bâtie et sans contact avec la terre, donc pas « in humus ».

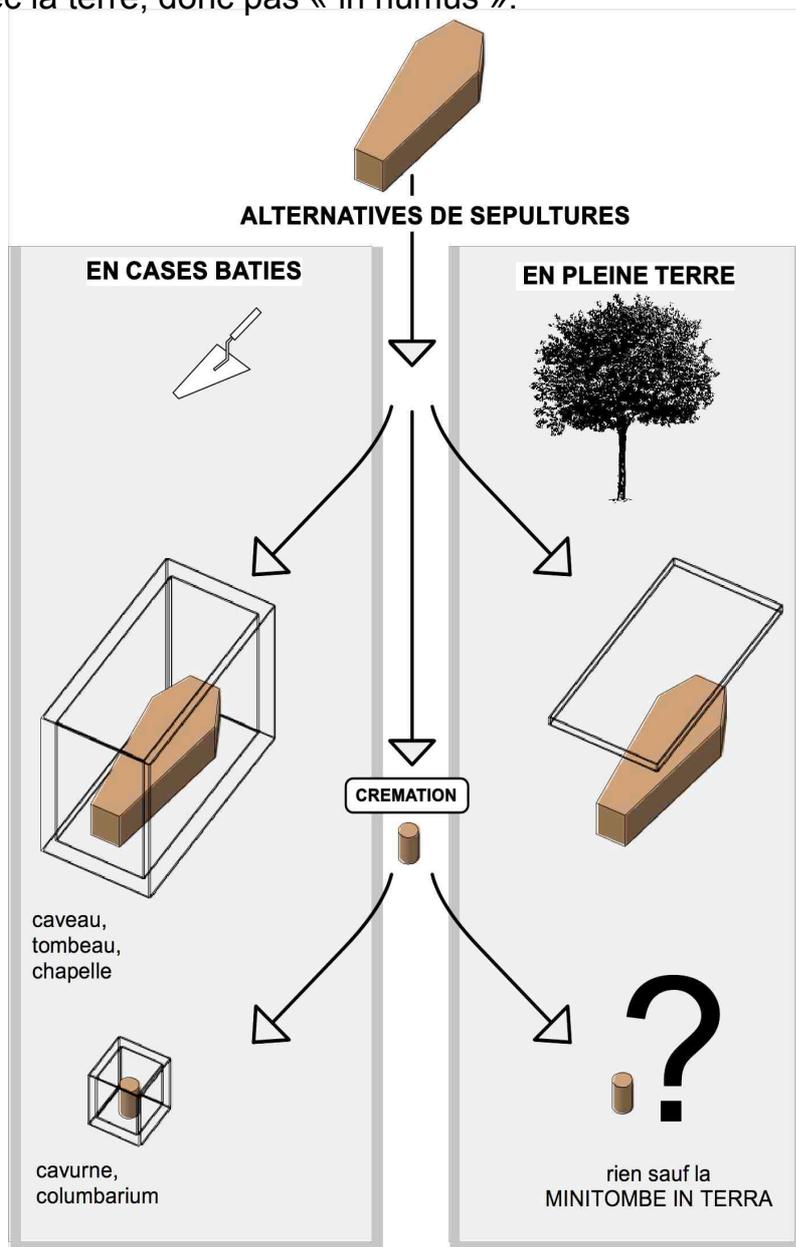
Ces choix sont proposés sur la base de coutumes qui sont solidement fondées sur la tradition et l'histoire et qui expriment de réels besoins. Il conviendrait de les reprendre en compte pour la crémation.

Après la crémation, actuellement, vous offrez comme sépultures **uniquement des cases bâties** (columbarium, cavurnes).

Nous vous proposons de diversifier vos sépultures cinéraires et d'**offrir aux familles l'alternative de « l'inhumation en pleine terre »**, comme pour un cercueil, naturelle et digne.

Il y a un véritable vide dans nos pratiques funéraires. En le comblant, vous ne pourrez que satisfaire vos concitoyens attachés à la pleine terre.

Nous vous proposons donc la **minitombe In terra®** conçue pour inhumer les cendres en pleine terre, permettre la pose d'une plaque tombale sécurisée, et répondre à l'obligation de pouvoir exhumer.



Pour plus d'informations, merci de renvoyer ce document par fax au : 04 67 79 01 29

MERCI DE COMPLETER LE FORMULAIRE EN LETTRE CAPITALE TOUS LES CHAMPS SONT A REMPLIR.

Nom/prénom :Fonction :

Mairie de :CP :

Email :Tel. :